

JOURNEE du Jeudi 27 novembre 2008

DEBAT Intercommunalité

- Intervention de Monsieur Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales 2

SEANCE DE CLOTURE

- Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'AMF 4
- Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République 6

**Intervention de Monsieur Alain MARLEIX,
Secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales**

**Monsieur le Président, cher Jacques Pélissard,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les maires,
Chers amis,**

Tout d'abord, je tiens à féliciter le président Jacques Pélissard pour sa réélection. L'action du Président Pélissard pour le rassemblement des maires et la défense des intérêts de nos communes était largement reconnue. C'est avec plaisir, cher Jacques, que nous poursuivrons ensemble la concertation sur tous les sujets qui concernent la vie de nos communes.

Nos communes ont plus de deux cents ans. C'est en effet la loi du 22 décembre 1789 qui les a instituées, sur la base des paroisses de l'Ancien régime, après un débat qui vit déjà à l'époque s'opposer les tenants du maintien des paroisses, tel Mirabeau et les partisans de « groupements d'action locale » élargis, tels Sieyès, Condorcet ou Thouret.

Vous voyez que la question des intercommunalités était déjà posée.

L'Assemblée constituante avait choisi, en 1789, la proximité et le respect des traditions, ce qui explique certainement la vigueur de l'attachement des Français à l'échelon communal.

Un sondage récent a mis une fois de plus la commune en tête des collectivités territoriales préférées de nos compatriotes.

En effet, la commune dans notre pays fait l'objet d'un puissant attachement identitaire.

Cependant – et là j'en termine avec l'histoire pour parler du devenir et du futur – face à la rapide urbanisation qu'a connue notre pays et à l'accroissement consécutif de l'échelle des problèmes urbains, le débat sur le groupement des communes n'a cessé, depuis lors, de resurgir.

Vous avez choisi d'en faire le thème de ce début d'après-midi.

Dès le XIX^{ème} siècle, sont apparus les syndicats de communes en charge des réseaux d'eau, d'assainissement, ou encore d'électricité.

Puis les lois de 1959 sur les districts et de 1966 sur les communautés urbaines ont donné naissance aux intercommunalités de projet, dotées de compétences obligatoires et d'une fiscalité propre. Ce mode de coopération, beaucoup plus intégré et diversifié, inclut des compétences telles que le développement économique, l'habitat ou les transports.

La loi de Jean-Pierre Chevènement en 1999 a donné une nouvelle impulsion à cette intercommunalité de projet, grâce notamment à de puissantes incitations financières, visant particulièrement les aires urbaines de taille moyenne encore peu couvertes.

Cette impulsion a été couronnée de succès : aujourd'hui, 2583 groupements à fiscalité propre rassemblent plus de 90% du territoire national. Après l'échec des fusions de communes dans les années 1970, ces groupements apparaissent en effet comme la réponse au morcellement communal.

Cependant, il faut en convenir également, l'enthousiasme des débuts, ainsi que, sans doute, l'incitation financière, ont parfois conduit à des constructions surprenantes tant sur le plan des périmètres que sur le plan des compétences réellement exercées.

L'effet d'aubaine, osons le dire, a parfois donné naissance à des structures souvent trop petites et qualitativement peu intégrées, dégageant peu ou pas d'économies d'échelle.

Tout cela a été maintes fois constaté sur le terrain et a été dénoncé par la Cour des comptes, notamment dans son sévère rapport public de novembre 2005.

Alors que l'administration de l'Etat entreprend des réformes de structures ambitieuses à travers la RGPP, la révision générale des politiques publiques, l'intercommunalité doit aussi permettre d'économiser l'argent public et non constituer une couche supplémentaire du mille-feuille territorial, pour reprendre une image qui a fait florès.

C'est à ce prix que les dotations dédiées à l'intercommunalité conserveront leur justification.

A cet égard il n'est pas inutile de rappeler que le montant total de la dotation d'intercommunalité est passée de 0,8 milliard d'euros en 1999 à 2,3 milliards d'euros en 2008, soit une progression de près de 300% !

2009 sera le dixième anniversaire de la grande loi Chevènement. 10 ans, c'est l'âge de raison et après le développement rapide de l'intercommunalité, il va être temps de conforter la cohérence du couple communes-intercommunalités.

A cette fin, nous devons compléter et consolider les dispositifs juridiques existants, c'est la première des choses à faire.

Ce sujet sera l'objet principal du projet de loi de modernisation de la démocratie locale, que je présenterai en Conseil des ministres au printemps 2009.

Sans préjuger des conclusions du comité Balladur et des réorientations qui pourraient en résulter, je crois important de vous présenter succinctement les principaux axes de ce projet de loi de modernisation de la démocratie locale.

Tout d'abord, la consolidation doit, à mon sens, passer par une rationalisation des structures. Il n'y a aucune raison que subsistent des syndicats dans les territoires où des intercommunalités à fiscalité propre fédèrent déjà les communes.

Je propose donc que les syndicats inactifs ou redondants puissent être supprimés par les préfets.

Il faudra aussi s'interroger sur la pérennité des « pays », notamment quand leur périmètre est proche de celui d'une intercommunalité.

De même, il n'est que temps de parachever la couverture de la carte de l'intercommunalité. Les préfets devront pouvoir mettre en œuvre une démarche de persuasion pour que les quelques territoires qui ne sont pas encore couverts le soient à l'horizon 2014.

Pourquoi 2014 ?

Tout simplement parce que c'est la fin du mandat municipal en cours.

Ce délai donnera le temps aux communes de choisir un établissement de coopération intercommunale de rattachement, de façon souple et concertée – j'insiste beaucoup sur les deux vocables.

Il serait bon par ailleurs que les intercommunalités réfléchissent à leur périmètre pour en améliorer la cohérence.

A cette fin et dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales, je souhaite que la démarche des schémas départementaux de coopération intercommunale soit relancée.

Là encore, de façon souple et partenariale, il doit être possible d'améliorer la cohérence des périmètres.

Nous donnerons aux établissements intercommunaux les outils juridiques qui leur manquaient pour fusionner dans de bonnes conditions et se rapprocher ainsi des périmètres correspondant à l'intérêt général et à l'intérêt territorial de nos concitoyens.

Nous pourrions également renforcer les compétences des intercommunalités.

Ainsi, après concertation avec les associations d'élus concernés, au premier chef, évidemment, l'AMF, la compétence de planification en matière d'urbanisme pourrait être exercée au niveau intercommunal.

Plus largement, toute compétence doit pouvoir faire l'objet d'un transfert librement consenti aux intercommunalités, et je souhaite que la loi le dise clairement.

Dans le même ordre d'idées, la majorité requise pour les transferts de compétences et la définition de l'intérêt communautaire pourrait être allégée pour favoriser une plus forte intégration.

Enfin et surtout, je pense que, dix ans après la loi Chevènement, le temps est venu de tirer les conséquences démocratiques du développement de l'intercommunalité.

L'intercommunalité à fiscalité propre lève aujourd'hui l'impôt, elle construit et gère de nombreux équipements de proximité. Le budget consolidé des intercommunalités à fiscalité propre est égal à celui de nos régions.

Tout cela doit trouver sa traduction, c'est évident, dans un mode d'élection démocratique, qui donnera en outre à ces structures la visibilité qui leur manque bien souvent.

Ce mode d'élection doit rapprocher communes et établissements publics de coopération intercommunale, qui formeront dans le futur un véritable couple. C'est pourquoi je propose l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, dans des conditions qui pourraient être proches du mode de scrutin en vigueur à Paris, Marseille et Lyon, en permettant l'élection simultanée comme conseillers communautaires d'un certain nombre de conseillers municipaux.

Cela implique par ailleurs l'abaissement du seuil de scrutin de liste communal à 1 000 habitants.

Ce mode de scrutin permettra par ailleurs d'introduire la parité au sein des conseils communautaires, ce qui renforcera leur légitimité – il n'y a pas beaucoup de femmes dans la salle, mais il y en a quand même quelques unes...

Il conviendra, bien évidemment, de s'interroger sur l'évolution des règles, sur le cumul des mandats pour les présidents, au moins à partir des agglomérations et des communautés urbaines – n'est-ce pas la moindre des choses ? – à partir de 50 000 habitants.

Je n'ai pas encore d'opinion définitive sur cette question, mais elle doit être posée avec clarté et avec franchise.

Ce texte, qui compte plus d'une quarantaine d'articles, a aussi vocation à toiler le code électoral et le code général des collectivités locales. Un certain nombre de dispositions sont en effet devenues urgentes. C'est par exemple le cas du régime des incompatibilités électorales. D'autres sont demandées par le Conseil constitutionnel, comme celle qui concerne le rejet du compte de campagne pour des erreurs mineures ; tout cela, il faut le solutionner.

Donc, en conclusion, je souhaite que cette politique de modernisation, de démocratisation donne un nouvel élan à l'intercommunalité et renforce le couple que ces dernières forment avec les communes.

C'est à ce prix que nous aurons un paysage territorial adapté aux enjeux du 21^{ème} siècle, conciliant à la fois proximité pour nos concitoyens dans nos communes maintenues, et efficacité dans la conduite des politiques publiques locales, au profit de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention, et je vous souhaite un riche et intéressant débat sur ce sujet plus jamais d'actualité.

Merci de votre écoute.

Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'AMF

Monsieur le Président de la République,

Une fois encore vous honorez notre congrès de votre présence et permettez-moi de vous dire combien nous sommes sensibles à l'hommage que vous rendez ainsi aux maires de France !

Nous y voyons le signe du respect et de l'importance qu'attache le garant des valeurs républicaines que vous êtes, à notre fonction de maire.

1 - La place du maire

Le maire occupe, en effet, une place centrale dans la République. Je ne crains pas de dire qu'il en est l'un des plus solides piliers.

Parce qu'il incarne la démocratie au quotidien et au plus près de chaque citoyen, les Français lui sont profondément attachés.

Parce qu'il est juridiquement agent de l'Etat, le maire est d'abord l'incarnation la plus proche de la puissance publique, sa représentation la plus visible et la mieux connue.

Lorsqu'il agit comme officier d'état civil, lorsqu'il veille au respect de la loi, lorsqu'il préserve l'ordre public et la sécurité dans sa commune, lorsqu'il organise la commémoration des grandes dates de l'histoire de notre pays, il concrétise de manière vivante l'appartenance de chaque citoyen à la communauté nationale.

Mais le maire est surtout le premier magistrat d'une collectivité qu'il sert passionnément ...

Plus que tout autre, il connaît les situations de précarité et de détresse.

Par sa présence, son écoute, sa parole, sa vigilance et son action, il est aujourd'hui plus que jamais un garant de la cohésion de notre société et de notre unité nationale.

Et puis, Monsieur le Président de la République, dans un monde qui se caractérise par sa complexité, son éclatement, et où il est de plus en plus difficile de saisir les questions dans leur globalité, la commune reste l'un des derniers lieux de "synthèse".

Du fait de leur clause de compétence générale, les communes sont en mesure de traiter les problèmes rencontrés par leurs habitants sous tous leurs aspects. Elles peuvent ainsi s'affranchir du cloisonnement des politiques sectorielles.

C'est ainsi qu'elles sont réactives, et savent trouver des solutions simples, concrètes et adaptées aux besoins de leur population. Elles savent également mener des politiques ambitieuses et innovantes et en font quotidiennement la preuve, notamment en matière de développement durable.

C'est la raison pour laquelle nous avons participé activement à toutes les étapes du Grenelle de l'environnement et avons adhéré avec enthousiasme à cette démarche partenariale.

C'est également pour lutter contre les risques que font peser sur nos habitants le réchauffement climatique, la disparition de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles et les diverses pollutions que nous avons fait adopter l'an dernier, à l'occasion de notre congrès, la charte des maires de France pour l'environnement.

C'est en effet aux maires qu'il revient de mobiliser la population autour d'un projet commun. Il n'y a pas de développement durable sans participation des habitants.

Et les maires, en raison de leur proximité avec eux, de leur implantation locale forte et de leur identification, sont les mieux placés pour entraîner la population.

Il est temps que l'Etat considère les collectivités locales comme des partenaires responsables des politiques publiques et non comme des sous-traitants, voire de simples exécutants.

Les maires de France m'ont, à une très large majorité, confirmé leur confiance pour que je porte le message de l'AMF, interlocuteur constructif, exigeant mais loyal de l'Etat.

A ce titre et sans polémiquer, nous attendons un dialogue responsable de la part de tous vos ministres y compris celui de l'Education nationale, à qui nous demandons de respecter les maires.

Vous l'avez dit ce matin devant nos collègues d'Outre-mer : nos territoires sont différents. Ils ne peuvent être tous administrés de la même façon. Eh bien envisageons après évaluation de l'application de la loi sur le droit d'accueil des élèves en cas de grève un réexamen de ce texte sur plusieurs paramètres, en particulier en fonction de la taille des communes.

2 - Les relations Etat-Collectivités locales

Nous avons besoin d'un Etat fort et respecté, qui assume pleinement ses fonctions et garantisse à chaque citoyen sécurité, justice, éducation, santé, logement et conditions de vie décentes.

Nous avons également besoin d'un Etat qui assure une politique d'aménagement du territoire compétitive mais aussi solidaire.

Nous avons besoin d'un Etat qui assure la pérennité et la proximité des services publics indispensables à nos populations.

Nous avons besoin d'un Etat qui organise la solidarité financière entre les territoires et entre les populations.

Nous avons enfin besoin d'un Etat qui fasse confiance aux élus locaux et les considère pour ce qu'ils sont, c'est à dire des acteurs majeurs de l'évolution et de la modernisation de la société française.

C'est évidemment d'abord en matière de finances locales que cette confiance se révèle nécessaire. L'autonomie financière des collectivités locales, garantie par la Constitution, doit être respectée. C'est la condition de leur liberté d'action et de leur efficacité au service de tous.

Je vous l'exprimais déjà l'an dernier, Monsieur le Président, les maires veulent un système financier et fiscal lisible qui permette à chaque niveau de collectivité d'être responsable de ses choix et de sa politique, sans que cela entraîne ni hausse de la pression fiscale globale ni transferts de charges des entreprises sur les ménages.

Ils veulent une fiscalité locale plus juste avec des bases plus larges que celles d'aujourd'hui.

Ils veulent également conserver un lien financier avec l'Etat à travers des dotations qui permettront une meilleure péréquation. C'est le sens des propositions qui ont été faites conjointement par l'AMF, l'ADF et l'ARF dès l'année dernière.

Ces propositions, nous souhaitons vivement qu'elles soient examinées parallèlement à la clarification des compétences car il est bien évident que les deux réformes vont de pair. Mais il est indispensable que notre système fiscal soit repensé dans sa globalité et surtout qu'une nouvelle réforme de la seule taxe professionnelle ne vienne pas une fois encore fragiliser le lien fiscal entre les entreprises et les territoires qui les accueillent.

Enfin, je tiens à vous rappeler les vives inquiétudes des maires concernant l'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales.

Monsieur le Président de la République, c'est dans un contexte de maîtrise des finances publiques, à l'enjeu duquel les collectivités locales adhèrent évidemment, que vous lancez le grand chantier de la rationalisation de l'architecture territoriale de notre pays.

L'Assemblée des départements de France, l'Association des régions de France et notre association ont décidé d'y travailler ensemble en affirmant notre volonté d'être associés à cette réforme qui ne pourra pas se faire sans nous. Nous ferons des propositions de clarification en recherchant l'organisation la plus rationnelle et la plus lisible qui puisse concilier proximité et efficacité.

Ce maintien de la proximité dans une organisation plus efficace, les maires de France l'assurent depuis plus de 15 ans à travers la coopération intercommunale.

Mais le rapide développement de l'intercommunalité n'a été possible que parce qu'il était fondé sur un climat de confiance entre les communes et les communautés qui se sont créées. Si nous voulons éviter de briser cette synergie, tout doit être mis en œuvre pour que ce climat de confiance réciproque soit préservé.

C'est la raison pour laquelle nous voulons affirmer très solennellement au garant de la Constitution que vous êtes, que les réformes en cours ne doivent pas remettre en cause la clause de compétence générale des communes ni conduire à une dilution des communes dans l'intercommunalité.

Nous ne sommes pas crispés sur les transferts de compétences. Localement, la recherche d'une meilleure cohérence intercommunale, en matière d'aménagement par exemple, peut conduire les élus à mener des politiques d'urbanisme, de transport ou d'environnement très intégrées.

Mais la France est diverse et l'adaptation aux réalités de chaque territoire, loin de nuire à l'unité nationale, ne peut que renforcer l'efficacité de l'action publique locale.

Quant à la gouvernance des structures intercommunales, les maires de France sont attachés à deux principes essentiels :

Premier principe : nous voulons que l'identité communale soit préservée. Il n'y a pas d'autre circonscription électorale concevable que la circonscription communale. Il serait, en effet, difficilement acceptable que puisse s'instaurer, au niveau d'une commune, une divergence de vues entre ceux qui la gèrent et les délégués siégeant au sein de la structure intercommunale à laquelle elle appartient.

Le deuxième principe, découlant d'ailleurs du premier, tient à l'absolue nécessité de voir les délégués à l'intercommunalité choisis au sein de chaque conseil municipal, l'exercice de fonctions communales et intercommunales constituant les deux facettes d'une même mission au service de nos concitoyens.

Monsieur le Président de la République, ce 91ème congrès prend place dans un contexte européen particulier puisque c'est la France qui assure la Présidence de l'Union européenne.

Cette présidence a été marquée par des sujets majeurs, tant diplomatiques qu'économiques ou financiers, sur lesquels l'Europe a réussi, sous votre impulsion, à parler d'une seule voix.

Elle a été aussi l'occasion, pour les collectivités locales françaises, de rappeler un certain nombre de priorités et de demandes, tant l'Europe influence directement nombre de nos politiques locales.

Elle les influence par ses directives, par les normes qu'elle institue, mais aussi par les fonds qu'elle met en place pour le financement de projets territoriaux. C'est la raison pour laquelle nous avons créé il y a 3 ans avec nos partenaires (ADF, AMGVF, FMVM et APVF) un bureau de représentation commune auprès des institutions européennes à Bruxelles: la Maison européenne des pouvoirs locaux français.

Les maires sont, pour l'immense majorité d'entre eux, des européens convaincus, mais ils demandent avec force la sécurisation du cadre juridique communautaire, notamment pour les services d'intérêt général. En l'absence de directive, ce cadre est construit, arrêt après arrêt, par la Cour européenne de justice, avec les incertitudes que cela entraîne.

Par ailleurs, la transposition de la directive service en droit français menace la gestion que nous avons de nos services sociaux, risquant de nuire à la fois à leur qualité et à leur gestion sereine.

Enfin, s'agissant de la politique de cohésion, l'AMF et ses partenaires de la Maison européenne des pouvoirs locaux français demandent le maintien d'une politique européenne ambitieuse. La politique régionale doit continuer de bénéficier à l'ensemble des territoires. Elle doit, à la fois, soutenir les territoires les plus dynamiques pour les aider à rester attractifs dans un contexte de compétition mondiale, mais aussi aider les territoires moins favorisés à se développer.

Monsieur le Président de la République,

Les élus que vous avez devant vous, qui représentent la France dans sa diversité, mais aussi dans son éthique républicaine, sont prêts à tenir toute leur place dans l'aménagement durable et le développement économique de leurs territoires, dans le renforcement du lien social et dans la préparation de l'avenir.

Dans le contexte difficile que nous connaissons aujourd'hui, leur engagement est plus que jamais nécessaire.

Mais il faut pour cela que l'Etat considère les maires comme de véritables partenaires de l'action publique, libère leurs énergies, ne les méprise pas et ne les enferme pas dans un carcan juridique et financier qui paralyse toute initiative et toute dynamique.

Exigeante et constructive, l'AMF porte la voix des maires auprès du chef de l'Etat pour lui demander plus de liberté, plus de sécurité et plus de confiance.

C'est, d'ailleurs, Monsieur le Président, ce qu'un certain Ministre de l'intérieur au destin présidentiel souhaitait pour la France et proposait aux maires en conclusion de notre congrès 2005...

Monsieur le Président, je connais votre esprit de justice, votre volonté de conduire les réformes dont notre pays a besoin et qui ont trop longtemps été différées.

Président de la République, vous êtes le garant de l'équité de nos territoires, de la cohésion sociale de notre nation.

Les maires ont besoin de vous pour qu'ensemble nous construisions une France toujours plus dynamique, plus fraternelle, plus solidaire.

Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République

**Mesdames et messieurs,
Cher Jacques Péliissard,**

Félicitations d'abord pour ton élection, c'est l'occasion pour moi de te redire ma confiance, mon amitié.

Félicitations à tous les nouveaux élus, dont c'est le premier congrès.

Et félicitations encore plus chaleureuses à tous les réélus, parce que les élus se disent « ça a été très difficile d'être élu », mais les réélus savent que lutter contre la lassitude et l'exigence de leurs électeurs n'est pas la chose la plus commode.

Je sais parfaitement que le congrès de votre association a exprimé beaucoup d'inquiétudes ; et si vous le permettez, je parlerai librement, sans discours, pour, à la fois vous faire partager mes réflexions sur les conclusions et les émotions que vous avez exprimées les uns et les autres, et en même temps vous dire que c'est un rendez-vous – le vôtre – que je connais bien, auquel j'ai participé souvent, et je n'imagine pas qu'un président de la République puisse s'exonérer d'entendre ce qu'ont à lui dire des maires de toutes tendances politiques et de toutes les régions.

En vous écoutant, cher André Laignel, en t'écoutant, cher Jacques, je me disais que j'étais au fond exactement dans la situation des maires de la salle quand ils réunissent leurs administrés dans leur commune : ils viennent en disant « je fais le mieux possible », l'administré dit « on attend plus, on veut plus, et de préférence, que ça nous coûte moins ».

Tous dans la salle, que vous soyez du nord ou du sud, de l'est ou de l'ouest, de gauche, du centre, de droite, rural ou citadin... tous, vous avez l'expérience de ces rencontres. Parce que tous les électeurs disent la même chose : « on veut plus de services, on veut plus d'investissement, on veut plus de logements et moins de densité. On veut moins d'impôts et plus de services ».

Je ne prend aucune de vos demandes à la légère, je vais m'en expliquer devant vous.

Mais si je fais le compte, même si la motion est très raisonnable, vous voulez une fiscalité juste : est-ce que vous avez vu un congrès de l'AMF demander une fiscalité injuste ?

Vous voulez un meilleur équilibre entre les charges que vous met l'Etat sur le dos et ce que vous avez, vous, comme transferts : y a-t-il eu un seul congrès, sur les 25 dernières années, un seul, quel que soit le gouvernement, quelle que soit la majorité, qui ait omis ce passage, Jacques ?

Je serai très honnête avec ce que vous dites, et j'irai jusqu'au bout, pour que les choses soient claires entre nous, et qu'au moins vous n'ayez pas le sentiment qu'on vous manque de respect en vous faisant subir un de ces discours interminables, où l'on commence pendant une demi-heure par louer la fonction de maire, en général en évoquant sa propre carrière, pour mieux évacuer les réponses que vous attendez aux questions concrètes que vous avez posées.

Mais depuis 25 ans chacun dit ça. Pourquoi ? Qu'est-ce qui se passe dans notre pays, et où en sommes nous aujourd'hui ?

Nous en sommes à une situation où nous sommes passés à deux doigts de la catastrophe : une crise financière qu'on n'a jamais connue, jamais. Et pour remonter à une situation si grave, il faut parler de la grande crise de 1929. Le système financier s'est trouvé paralysé tout d'un coup.

Et cela vous concerne, vous, les maires, parce que je ne l'ai pas vu dans la motion, mais si l'Etat n'avait pas fait son devoir pour

sauver Dexia, c'est 15 000 communes de France qui ont contracté des prêts auprès de Dexia qui se seraient trouvées dans la panade la plus totale.

Cela aussi, il convenait de le dire : c'est l'Etat qui est venu sauver Dexia. C'est l'Etat qui a racheté Dexia, l'Etat français, l'Etat belge, l'Etat luxembourgeois.

Et pourquoi l'ai-je fait, cette nuit à 4h et demi du matin, lorsqu'on est venu me dire qu'il fallait mobiliser des milliards d'euros pour sauver cette banque avant 8h le lendemain matin parce que les Bourses s'ouvrent alors.

Quinze mille, vous m'entendez, quinze mille communes de France ; il doit bien y en avoir dans la salle ?

Et des maires ? Il y en a bien qui se sont dits, quand ils ont entendu que Dexia était menacée : « mais qu'est-ce qui va m'arriver, parce que nous nous sommes engagés ? ».

Il a fallu mobiliser l'argent pour sauver cette banque, et à ce moment là, vers qui pouvais-je me tourner ? Vers personne !

Et aujourd'hui, cette banque est sauvée.

Nous sommes passés à deux doigts de la catastrophe, mais cette crise n'a pas commencé, comme je l'entends dire, en août 2007. Ce n'est pas vrai !

A partir d'août 2007, nous avons une crise classique ; le 18 septembre 2008, nous sommes passés dans une crise systémique, pour une raison, et une seule, c'est que la première puissance économique du monde a cru pouvoir laisser tomber une banque, Lehman Brothers en l'occurrence ; et le monde entier, stupéfait, a découvert le 18 septembre 2008 qu'une banque pouvait faire faillite.

Mesdames et messieurs, je vous demande de comprendre qu'à cette minute, le monde est entré dans une nouvelle époque ; la confiance a disparu ; d'une culture du risque à tout prix, nous sommes passés à une absence totale de prise de risque, le monde est entré alors dans une crise systémique qui a ébranlé tous les fondamentaux du système financier international.

Je ne dis pas cela pour m'exonérer de quelque responsabilité que ce soit. De la même manière que le maire est responsable de tout dans sa commune, y compris des récoltes et du mauvais temps, le président de la République est en quelque sorte le maire du pays, et dans le fond, il n'est pas anormal qu'il soit responsable, puisque de toute manière il en faut un.

Mais je veux vous faire partager la situation, pour que chacun comprenne où nous en sommes.

Il a fallu mobiliser en quatre jours – en quatre jours – l'équivalent de 2 000 milliards d'euros pour éviter que l'Europe ne s'enfonce, avec des pays entiers, comme l'Irlande, au bord de la banqueroute, et avec l'idée, qui était celle d'un certain nombre d'entre nous, d'éviter qu'on voie devant les établissements bancaires de vos communes la file des épargnants venant retirer leur épargne pour ne pas être spoliés.

C'est cela qu'on a dû faire.

A ceux qui me disent : « vous avez trouvé l'argent pour sauver les banques, pourquoi vous ne trouvez pas l'argent pour nous aider ? », je réponds : « ce ne sont pas les banques que nous avons sauvées, c'est votre épargne, ce sont vos entreprises, pour éviter que le système ne s'écroule ». Et n'importe qui, s'il s'était trouvé à ma place aurait été conduit à faire la même chose.

Une banque en faillite aux Etats-Unis, et c'est la crise systémique dans le monde entier : imaginez, mesdames et messieurs, si nous avions laissé tomber une banque en France, ou en Europe !

Et il a fallu, depuis, éviter la banqueroute de pays entiers, la Hongrie, l'Ukraine, peut-être les Pays Baltes un jour, pour essayer que le système reparte. Aujourd'hui, disons les choses comme elles sont : la situation financière ne s'aggrave pas, mais nous sommes dans la crise économique.

Pour le même prix, nous avons donc deux crises, une crise financière majeure, à peu près stabilisée, et une crise économique d'une grande ampleur, dont je veux dire un mot parce que, naturellement, cela concerne les communes, les collectivités territoriales.

Un mot quand même pour terminer, s'agissant de la crise financière : si vous comparez ce qui a été fait d'un côté de l'Atlantique et de l'autre, je pense que nous pouvons être fiers de ce qu'a fait l'Europe.

Il est de bon ton de critiquer l'Europe, c'est un grand classique. Mais nous avons été contents, quand même ; parce que les Etats-Unis en sont à leur troisième plan, sans avoir trouvé la solution. Alors que nous avons trouvé une réponse européenne à la crise financière.

Et bien sûr qu'un certain nombre d'entre vous ont des problèmes pour négocier de nouveaux crédits, mais au moins votre banque principale est sauvée.

On peut par ailleurs se demander – ce n'est quand même pas moi qui suis responsable de cela aussi – comment il se fait que le Crédit local de France ait trouvé les moyens d'avoir une filiale aux Etats-Unis pour faire du « subprime » à grande ampleur ; et on ne voit pas quelle était la compatibilité entre l'objectif du Crédit local de France, filiale de Dexia, et des investissements hasardeux aux Etats-Unis.

A un moment donné, les responsables devront s'expliquer, et un certain nombre de conséquences devront en être tirées. Parce que la signature de l'Etat est bien utile quand tout s'écroule, mais il faudra aussi que tous ceux qui étaient abonnés aux bonus ne soient pas absents de la distribution des malus.

Il ne s'agit pas d'en vouloir à qui que ce soit, il ne s'agit pas de faire comme l'on dit dans le langage populaire « le délit de sale mine », pour ne pas dire autre chose, mais il s'agit quand même que ceux qui nous ont conduits là en assumant la responsabilité, y compris financière.

Nous sommes donc maintenant face à une crise économique, dont on ne sait pas combien de temps elle durera, qui est sévère pour l'ensemble des secteurs, et très sévère pour certains secteurs. Je pense notamment à l'industrie automobile, qui concerne un certain nombre de vos territoires, et qui, tenez-vous bien, concerne 10% de la population active française. 10% de la population active française travaille directement ou indirectement dans l'automobile. Ma conviction absolue, c'est que face à cette crise on ne peut pas rester sans rien faire, et que les vieilles idées, les vieilles règles ne sont pas adaptées à une crise qui est nouvelle, dans son origine et dans son déroulement.

J'aurai l'occasion, d'ici le début du mois de décembre, dans quelques jours, d'annoncer un plan de relance, que je souhaite ambitieux, pour deux raisons :

La première, c'est que je suis persuadé que, de cette crise, on peut faire une opportunité, si la France décide d'accélérer sa modernisation et le rattrapage de son retard de compétitivité, parce que la crise qui provoque le « remue-méninges » permet d'aller chercher des idées nouvelles, et de prendre des initiatives nouvelles.

C'est une occasion de rebond pour notre pays. Dans la crise, vous savez, il y a deux stratégies : soit on attend, en se disant « le ciel va me tomber sur la tête », soit on prend des initiatives multiples pour rattraper notre retard en universités, en recherche, en innovation, en compétitivité, en infrastructures...

Qu'il me soit permis de prendre un seul exemple : c'est la France qui porte l'idée de la création de l'Assemblée européenne, en 1979 – à l'époque, on ne parlait pas du Parlement européen. Et c'est la France qui se bat pour que Strasbourg soit la capitale de l'Europe avec le Parlement européen. Eh bien, près de trente ans après, je constate que le TGV n'arrive toujours pas à Strasbourg !

Voilà un exemple parfait d'incohérence française : on prend la décision de faire de Strasbourg une capitale européenne, on propose la création d'une assemblée européenne, et on ne se donne pas les moyens de faire que le train rapide relie la capitale de l'Europe et de l'Alsace à la capitale de la France !

Et permet-moi de te dire, mon cher André, avec toute l'amitié que j'ai pour toi, que sur les trente dernières années – si mon histoire politique est exacte – ce n'est pas que de ma faute. Ce qui ne m'exonère en rien, puisqu'il se trouve que je suis le président de la République.

C'est cela que je voudrais rattraper, en me disant que puisque aucun pays ne remplira les critères... Et je me tourne vers ceux qui ont fait campagne pendant la présidentielle sur l'endettement qu'il fallait réduire, sur le déficit qu'il faut réduire, et que ça n'empêche pas de voter la motion des maires en disant « pas de fermetures, pas de réorganisation des cartes, pas de diminution des dotations, pas de diminution du nombre de fonctionnaires, mais en même temps, réduction de l'endettement et du déficit » : vous m'expliquerez comment on fait !

Et je le dis sans le reprocher à personne. Je le dis pour assumer mes responsabilités. Mais je ne peux pas les assumer seul.

Quand André dit « on ne réforme pas la France contre les élus locaux », il a raison ! La motion du congrès, j'aurais mille fois pu la voter.

Mais que les choses soient claires : je ne peux pas être responsable seul pour tout le monde. Chacun doit prendre sa part de responsabilité, face aux dépenses publiques qui sont beaucoup trop lourdes dans notre pays, parce qu'elles pèsent sur l'emploi, parce que nous sommes dans un contexte européen et dans la mondialisation, qui met tous vos territoires, toutes vos entreprises en concurrence ; et si on continue à faire peser sur elles des dépenses, alors on perpétuera le mouvement de délocalisation qui fait mourir nos territoires. C'est un rendez-vous incontournable !

Alors, comment faire ?

Le plan de relance, oui, je signe des deux mains, Jacques ! Il faut un volet collectivités territoriales, parce qu'elles assurent 75% des investissements.

Mais je vais aller plus loin : nous allons travailler sur les crédits, parce que je sais parfaitement que les banques qui, hier, trouvaient tout l'argent disponible pour financer la bulle de l'internet, la bulle immobilière, la bulle de la spéculation... Les mêmes, qui prêtaient à n'importe qui, refusent aujourd'hui de prêter, et je ne peux pas accepter qu'il y ait sur le bureau du médiateur du crédit des dossiers de 3 000 euros. De qui se moque-t-on ?

Ce n'est pas acceptable, parce que ce ne sont pas les 3 000 euros de l'artisan ou du ménage qui mettent en cause la situation financière de banques qui ont prêté, pour certaines, dans n'importe quelles conditions.

Donc il y aura dans la relance un volet collectivités territoriales, un volet accès au crédit, mais je veux qu'on aille plus loin, et notamment, sur ce cancer français qu'est l'accumulation de réglementations d'un autre âge je pense qu'il faut monter le niveau en deçà duquel on est obligé de faire des appels d'offre qui coûte un argent fou.

Il y a une règle communautaire, Jacques, je crois que c'est à partir de 5 millions d'euros, et nous avons une règle française qui doit être à 200 ou 300 000 euros : il y a certainement un effort à faire ; je veux qu'on ne favorise personne, mais enfin, ces appels

d'offres, qui représentent des monceaux de papiers, et qui sont bien nécessaires pour la concurrence, d'accord, font que le moindre petit investissement met des mois à pouvoir être engagé.

Il y aura donc dans le plan de relance, je le demande au gouvernement, et je le ferai, un volet qui nous permette de nous exonérer – pendant une durée limitée, si vous le voulez, avec une commission qui suivra cela, si on veut – de règles qui, aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, exaspèrent les responsables, paralysent l'initiative et récompensent ceux d'entre nous, qui sont parfois très nombreux, qui ne veulent prendre aucun risque, qui sont des suiveurs, alors que la France a besoin de gens qui prennent des risques, qui entreprennent et qui assument leurs responsabilités.

Je pense que cela, c'est aussi important pour le plan de relance que le reste. Je me battrais d'ailleurs, cher Jacques, pour qu'au niveau européen – vous avez eu parfaitement raison, André, aussi – on lève le niveau du de minimis – pour les nouveaux élus, de minimis, c'est le niveau au delà duquel on n'a pas le droit de faire des exonérations fiscales et sociales ; cela nuit d'ailleurs à nos pôles de compétitivité – les seuils pour définir les PME, et un certain nombre de règles, parce que je souhaite que les collectivités territoriales puissent dans leurs appels d'offres ne pas avoir que la seule religion du prix, mais qu'elles puissent faire une part aux entreprises petites et moyennes, aux entreprises du pays, aux entreprises qui prennent l'engagement de ne pas délocaliser, aux entreprises écologiquement responsables... bref, je pense que lorsqu'on fait un appel d'offres, on n'a pas à s'en tenir à la seule analyse du prix, ignorant l'analyse du rapport qualité/prix.

Donc, dans le plan de relance, à la fois sur l'accès au crédit et sur un certain nombre de choses on fera une place aux collectivités territoriales. Il y a – j'en ai conscience, Jacques – beaucoup de dossiers de routes, d'aménagements, de bâtiments à refaire, d'économies d'énergie à gagner, de prêts à taux zéro qu'on peut doper considérablement, qui permettront de donner du travail à nos entreprises qui en ont bien besoin, extrêmement rapidement, et en même temps, pour vous, de satisfaire la population.

Je voudrais également dire un mot de quelque chose qui vous préoccupe, et sur lequel je reconnais bien volontiers que c'est un caillou dans mon soulier, qui est le problème de la ruralité.

Pourquoi, depuis trente ans, notre pays n'arrive pas à définir une politique d'aménagement du territoire moderne ?

Que se passe-t-il ? Tout le monde dit – et je parle sous le contrôle d'Hubert, qui se bat avec les qualités qui sont les siennes – tout le monde dit qu'il faut faire de l'aménagement du territoire, mais je ne vois jamais – indépendamment du « plus, toujours plus » – ce que peut représenter comme contenu une politique d'aménagement du territoire adaptée à une ruralité qui a beaucoup changé ces dix dernières années.

Il y a encore vingt ans – pardon, je parle très librement, après tout j'ai été élu, j'ai un travail à faire, et surtout je dois être franc – la politique d'aménagement visait à accompagner des territoires qui mouraient parce qu'ils se vidaient de leur population... on les accompagnait vers la mort – encore une minute, monsieur le bourreau !

La ruralité a beaucoup changé parce que depuis dix ans, à l'inverse, non seulement elle ne perd plus de population – bonne nouvelle – mais elle en gagne !

Et c'est vrai qu'au niveau de l'Etat, on n'a pas encore « percuté » sur ce changement majeur. Là est la clé de notre incapacité jusqu'à présent – la mienneté comprise, que les choses soient claires ! – à définir une politique d'aménagement du territoire adaptée à la réalité de la ruralité d'aujourd'hui. C'est pour moi un chantier absolument majeur, Jacques, pour 2009. Je reconnais volontiers qu'en termes de concept, je n'ai pas fait mieux que mes prédécesseurs. Je rappelle quand même que je suis là depuis 18 mois, même si à certains cela peut paraître plus long,

En tout état de cause, c'est le premier message fort que je tire de votre congrès : on ne peut plus attendre, il faut construire une politique d'aménagement du territoire adaptée à cette nouvelle réalité de la ruralité. Tout n'est pas fait que pour la ville, que pour les grandes villes, il faut penser à ces quelque 40% de la population qui vivent là, et dont le nombre augmente. Et je proposerai, Jacques, qu'on associe l'AMF de très près à cela ; en tout cas je me fixe un objectif : avant le mois de mars, il faut qu'on se mette d'accord sur une politique ambitieuse.

Ce qui me permet de parler d'une question qui fâche : les différentes cartes géographiques : réforme hospitalière, réforme militaire, réforme judiciaire.

Je veux être très honnête avec vous : tout le monde, dans tous les partis politiques, savait parfaitement que nous avions un problème de carte judiciaire, un problème de carte hospitalière, un problème de carte militaire. Il n'y a pas une personne qui vous dira le contraire.

Je ne dis pas qu'on a bien fait, et naturellement, il y a certains territoires qui peuvent se sentir en situation d'injustice. Mais parlons clair : le budget de la défense, c'est le deuxième budget de la nation. Notre carte militaire correspond à une époque où nous avions le service militaire.

Ce n'est pas moi qui l'ai supprimé, et il y aurait d'ailleurs bien des choses à dire là-dessus. Mais peu importe, nous avons une armée professionnelle : comment voulez-vous qu'en tant que chef des armées et chef de l'Etat, je conserve la même carte militaire avec une nation qui avait l'appel à la conscription et une nation qui a une armée de professionnels ? C'est impossible.

Et je fais en sorte de tenir compte de vos préoccupations, puisque l'Etat a décidé que pour les terrains libérés par l'armée, on donnera aux communes ceux qui ont une valeur marchande en leur demandant une clause d'association pour l'Etat lorsque la commune aura réalisé le bénéfice sur l'opération soit de bureaux, soit de logements qu'elle aura menés.

C'est une révolution ! Il y a ici des maires qui sont des communes où, il y a quinze ans, l'Etat a décidé de fermer une base, et qui n'ont toujours pas la propriété du terrain libéré, qui est resté une friche honteuse sur un territoire qui, par ailleurs, avait besoin de logements, de bureaux, ou d'activités industrielles.

Le gouvernement donnera ces terrains, s'interdira de poser la moindre règle, parce que c'est aux élus de la commune de décider de ce qu'ils veulent en faire, et demandera simplement à être associé au projet qui sera réalisé.

Mesdames et messieurs, je voudrais dire que c'est du jamais vu ! Et c'est un témoignage de confiance envers les élus que vous êtes.

La carte hospitalière, nous allons avoir à l'affronter. Je ne me fais pas de souci, parce que je sais que c'est brutal quand on ferme une maternité, mais on a un tel besoin d'établissements pour le long ou le moyen séjour, pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, pour l'allongement de la durée de la vie, que je crois qu'on pourra, avec une pleine concertation, faire ce qu'il faut.

Sur la carte judiciaire, juste un mot : la justice que proximité, ce n'est pas d'avoir un tribunal à moins de cinq minutes de son domicile, c'est d'avoir un juge qui rende une décision en temps et en heures, et si possible une décision que l'on comprend.

Depuis 1958 – cinquante ans – cela n'avait pas bougé !

Alors, mettez-vous aussi à ma place : comment concilier tout cela : moins d'impôts qui rentrent, plus de dépenses ; la crise, et je ne touche pas à la carte militaire, je ne touche pas à la carte judiciaire, je ne touche pas à la carte hospitalière. Dans le même temps, on me dit qu'il faut plus d'argent pour Alzheimer, plus d'argent pour le cancer, plus d'argent pour ceci, plus d'argent pour cela... Ce n'est pas possible ! J'assume.

Je vais faire un autre pas vers vous – et j'ai besoin de votre aide pour changer cela – concernant cette deuxième maladie française, l'uniformité.

Nos territoires sont différents. Au nom de l'égalité, on devrait accepter la diversité, alors qu'au nom de l'égalité on fait de l'uniformité.

Ca ne peut plus durer, et je vais prendre un certain nombre d'exemples, notamment sur l'éducation, pour parler d'une question dont j'ai bien compris qu'elle fâche.

C'est vrai qu'on ne peut pas demander la même obligation de service à un maire d'une commune rurale qui n'a même pas dans ses collaborateurs un employé ayant le BAFA, et – pour ne viser personne – au maire de la capitale de la France, ou d'une grande ville de 1 ou 2 millions d'habitants. Je le comprends parfaitement.

Et si on doit pouvoir trouver un accord, y compris sur ce dont a parlé André, sur les référés qui ont été faits pour sanctionner tel ou tel maire...

Je vais vous parler sans aucune prudence ; vous savez, avant que j'arrive, on m'a dit « oh là là, parle de tout, mais pas de ça, ils sont en colère ! ». Ah oui... eh bien écoutez, ce n'est pas moi, et ce n'est pas vous. Parce que ne pas parler des questions qui fâchent, c'est être un lâche. C'est être un lâche et ne pas respecter les gens qui vous écoutent et qui vous regardent.

Et moi je vais vous en parler, de cette question. Oui, je comprends parfaitement le sentiment d'injustice que peut avoir un maire trainé devant le tribunal administratif par son préfet parce qu'il a peu de moyens, qu'il a fait son possible et qu'il n'y est pas arrivé.

Je suis tout à fait prêt à revoir cela.

Ce que je n'accepte pas, et je le dis aux élus de gauche comme de droite, parce que cela peut vous arriver un jour d'être au pouvoir, ce que je n'accepte pas, c'est qu'un élu de la République dise qu'il n'appliquera pas la loi de la République. Personne n'est au-dessus des lois. Personne !

Donc je fais la différence, et je le dis, monsieur le président, entre celui qui, de bonne foi, dit « je n'y peux rien et vous n'allez pas en plus me le reprocher, je n'y arrive pas », et celui pour qui c'est un acte militant de contestation de la loi ; on ne peut pas traiter ces deux catégories d'élus de la même façon. Je le dis très simplement, je prendrai donc des initiatives pour aller dans votre sens.

Mais je vais plus loin, et croyez bien...

Moi aussi j'ai rêvé d'être élu ; moi aussi je me suis battu pour être élu, et je comprends parfaitement la frustration, et en même temps l'appétit qu'on peut avoir de faire des choses.

Je vais aller plus loin : la diversité, c'est peut-être la façon qui nous amènera à résoudre un problème jamais résolu depuis des décennies, qui est le problème des échelons territoriaux.

J'ai 35 ans de vie politique derrière moi. Jamais je n'ai prononcé un mot pour dire qu'il y avait trop de communes en France. Jamais.

Parce que je pense que la spécificité de la qualité de vie et de la qualité de la démocratie française, c'est le maillage irremplaçable des communes et des braves gens qui, pour rien, acceptent d'être dans un conseil municipal.

Peut-être qu'on peut considérer, dans la haute technocratie, que ce sont des charges, moi je crois que, bien au contraire, c'est une richesse pour notre pays.

Et c'est la raison pour laquelle, cher André, je suis moi-même très réticent – on verra – à l'idée de l'élection au suffrage universel des élus des communautés de communes, car à ce moment là, vous sarez les communes à la base, parce que vous vous trouverez dans un conflit de légitimité, je vous le dis !

Je respecte ceux qui pensent différemment de moi, mais qu'on ne vienne pas me dire qu'on protège les communes et qu'on veut que la commune soit la base, parce que si vous élisez au suffrage universel la communauté de communes, il y aura un conflit de légitimité entre celui qui est élu dans sa commune et

celui qui est élu de l'intercommunalité, et il n'y aura plus de maire dans chacune des communes, il n'y en aura plus !

On peut le souhaiter, mais qu'on ne vienne pas me dire qu'il faut protéger les communes, que c'est – comment avez-vous dit – une circonscription géographique irremplaçable, en lui opposant une autre légitimité, élue dans les mêmes conditions.

Mais ceci posé, et j'en appelle à votre sens de la responsabilité, peut-on continuer ? Communes, communautés de communes, pays, départements, régions, Etat, Europe...

Qui peut me dire que la France peut continuer dans ces conditions là ? Ce n'est pas pensable. Plus personne n'y comprend rien, plus personne ne s'y retrouve, de surcroît chacun sait qu'entre les départements et les régions cela ne fonctionne pas.

J'ai été aussi président de conseil général, je sais parfaitement que dès qu'on est élu départemental on s'enferme dans sa dimension départementale et on dit à l'autre « ne t'occupe pas de ça, c'est chez nous » et bien souvent d'ailleurs, on le fait parce que les départements ont une légitimité historique, si les régions ont une légitimité économique.

Il faut qu'on s'en sorte. Et moi je me suis fixé un défi, Madame la ministre de l'Intérieur, qui est raisonnable : c'est celui de faire de mon quinquennat quelque chose d'utile pour notre pays, et c'est celui, si possible, de ne pas changer d'avis entre ce que je pensais avant les élections et ce que je pense après. Singularité, c'est vrai. Pour ne pas être désagréable, je ne cite pas d'exemple.

Mais je veux aussi que les choses soient claires avec vous. Mon idée est donc la suivante, et parlons... sans prudence.

Je pense qu'il faut qu'on se donne six mois, en tout cas jusqu'au printemps, pour voir si par miracle dans notre pays, on ne pourrait pas dégager un consensus pour dire « l'immobilisme, ce n'est pas une solution ».

Quand on me dit que ce n'est qu'une question de répartition de compétences... Oui et non...

Parce que chacun se battra comme un chien pour garder ses compétences, et chacun verra que la compétence qu'on lui retirera, c'est comme une humiliation qu'il ressentira.

Et ce n'est pas simplement une question de réforme de la fiscalité locale : j'en entends parler, de cette réforme de la fiscalité locale... Sur les principes, on se mettra très vite d'accord ! C'est sur la réalité...

Donc il faut aller plus loin.

Ma réflexion est la suivante, avec cette idée de la diversité : est-il absolument nécessaire que toutes les régions de France soient organisées de la même façon ? Je ne le pense pas.

Je prends des exemples : il y a deux Normandie ; on les aime, mais en faut-il deux ? En Alsace, il y a un certain nombre d'amis qui pensent depuis longtemps qu'il faudrait s'organiser différemment.

Est-ce que vous pensez vraiment que la France n'a le choix qu'entre l'immobilisme le plus total d'un côté, et le changement complet de l'autre ? Et si on réfléchissait à la diversité, au volontariat, à l'expérimentation, est-ce que notre pays serait plus fort, ou est-ce qu'il serait moins fort ?

Moi, je pense qu'il faut mettre de la souplesse dans la démarche. Le mot souplesse a été inscrit dans votre motion, et je pense que vous avez raison.

L'idée est donc la suivante.

Réfléchissons :

1. Faut-il créer un statut des grandes agglomérations ? Incontestablement le problème se pose. Nous avons beaucoup de départements, beaucoup de communes, beaucoup de régions, trop peu d'agglomérations.

2. Faut-il – ce que je pense – encourager un mouvement expérimental et volontaire de fusion d'un certain nombre de régions qui le souhaiteraient ? Pourquoi refuser cette chance ? Moi je ne suis pas du camp des départementalistes contre les régionalistes, ou du camp des régionalistes contre les départementalistes !

Est-ce qu'on ne peut pas laisser un mouvement de rapprochement de régions se faire sur la base du volontariat, du débat entre eux, parce qu'ils penseraient qu'ensemble, ils sont plus forts que seuls ?

Ecoutez, je vais prendre un autre exemple : la Bretagne, quatre départements magnifiques ; je vais à Nantes – magnifique – on me dit « ici, c'est la capitale de la Bretagne ».

Ah bon ? Mais on est dans les Pays de Loire !

On peut reparler de l'historique... Je ne suis pas en train de redessiner la carte, j'essaye d faire réfléchir un pays sur un problème qui est bloqué depuis trop longtemps, et je pense qu'on peut réfléchir dans un système gagnant-gagnant.

De même, en ce qui concerne les départements et les régions : faut-il hésiter entre l'immobilisme le plus total, dont on voit bien qu'il pose un problème considérable de compétitivité de notre pays, et le changement qui conduirait à supprimer des départements, ce que personne n'arrivera à faire.

Parce que l'identité départementale, dans un grand nombre de nos régions, notamment dans les départements ruraux, ça compte !

Je ne parle pas de ma région, la région parisienne, où l'on est très attachés aux départements, mais ils remontent à 1967 !

Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer une nouvelle organisation, en gardant le canton, entre le département et la région ? On obligerait les deux collectivités à travailler...

Bref, beaucoup de formules sont possibles.

En tout cas, mon idée c'est : la commission Balladur, le dialogue avec les parlementaires, le dialogue avec les associations d'élus...

Rendez-vous quelque part au printemps 2009 ; on voit s'il y a des lignes de consensus, et on essaye alors de réfléchir à ce que pourrait être une nouvelle organisation territoriale française.

Mesdames et messieurs, si nous réussissons à faire cela, nous serons à la hauteur de nos responsabilités.

Et j'arrive à la taxe professionnelle. Parce que le problème est lié : pourquoi la question des allègements de structure se pose-t-elle ? C'est pour supprimer des impôts, pas pour en créer de nouveaux.

Je prend un exemple – j'ai parlé de la construction automobile tout à l'heure : l'usine de Sandouville. Quand elle tourne à 100% - 300 000 véhicules par an – la taxe professionnelle pèse pour 50 euros par véhicules produits. Cette usine, aujourd'hui, tourne à 40%. Mais la taxe professionnelle ne baisse pas ! Et elle représente aujourd'hui à Sandouville 125 euros par véhicules. Je ne laisserai pas fermer Sandouville, je ne laisserai pas d'autres entreprises automobiles se délocaliser, parce que nous avons besoin de la production industrielle sur notre territoire.

Mais nous sommes les seuls à avoir la taxe professionnelle. Peut-on continuer comme ça ? Chacun voit bien que le problème est posé !

Bien sûr, bien des ministres, André, ont réformé. Le premier, je crois, a été Dominique Strauss-Kahn, qui a fait quelque chose de très bien. Mais cela a abouti à quoi, mesdames et messieurs ? A ce que le tiers des recettes de taxe professionnelle, aujourd'hui, est payé par l'Etat. Ce qui fait que nous avons un système, maintenant, où vous pouvez augmenter la taxe professionnelle sans que les entreprises le sentent, mais c'est le budget de l'Etat qui contribue.

Ce n'est pas possible de continuer comme cela.

Je le dis d'autant mieux que j'ai parfaitement conscience du fait qu'on ne peut pas couper les communes d'un impôt économique. Parce que si les communes ne sont pas associées

au tissu économique, il n'y en aura plus une seule qui acceptera sur son territoire des bureaux ou une usine, parce qu'elle n'y aura aucun intérêt. Et le jour où il n'y aura que des jardins publics, où ira-t-on travailler ? Et où trouvera-t-on des emplois pour vos enfants ?

Donc voilà les chantiers auxquels je suis décidé à m'attaquer.

Je ne suis pas décidé seulement à en parler : je fixe un objectif, je fixe un délai, et je prévois : la taxe professionnelle, depuis 1976, tout le monde en parle, tout le monde la dénonce, personne ne la modifie ! Et la France continue ainsi à accumuler les retards.

Voilà donc un autre chantier pour 2009.

Je voudrais terminer par trois sujets :

Premier sujet, le paritarisme et le dialogue dans la fonction publique.

Ecoutez : je veux mettre un terme à cette situation dans laquelle vous êtes des employeurs à qui on ne demande jamais leur avis. Il n'y a pas de dialogue dans la fonction publique, il y a une impression de dialogue, il y a la formulation du dialogue.

Mais il n'y a pas de dialogue, parce qu'on ne vous consulte jamais sur le statut, on ne vous consulte jamais sur les augmentations, on ne vous consulte jamais sur les indices, et parce que lorsque vous n'êtes pas satisfaits d'un collaborateur, ce n'est pas vous qui pouvez décider de vous en séparer : où est le dialogue ?

Quant au dialogue entre l'Etat et la fonction publique, il est très insuffisant : comment voulez-vous dialoguer avec 5 millions de personnes ?

Pour une raison simple, c'est que ce sont les mêmes organisations, ou peu importe, fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière. Et toute la réforme qu'engagent Eric Woerth et André Santini conduit à essayer de mettre de la liberté dans le système pour que, justement, il y ait du dialogue.

Force est de constater qu'aujourd'hui un maire est un employeur qui n'a pas son mot à dire.

Je voudrais donc, André, que lorsqu'on parle du paritarisme, on n'oublie pas que le paritarisme, ce n'est pas simplement les organisations syndicales, pour lesquelles j'ai le plus grand respect et dont on a besoin, mais c'est aussi l'employeur que sont les élus, qui doivent pouvoir donner leur mot. Et il y aurait bien d'autres choses à dire sur le mérite, etc.

La Poste.

Je regarde les choses : c'est moi qui ai demandé qu'on prenne le temps, avant toute initiative sur la Poste. Immédiatement, d'ailleurs, on a dit « recul » !

Car j'ai le choix, quand j'entends certains commentateurs : soit « entêté », soit « manque de courage ». Si je poursuis, je suis entêté, si j'arrête, je recule !

Pourquoi j'ai demandé qu'on prenne un peu de temps ?

D'abord parce que la Poste est la quintessence du service public, et que d'une certaine manière avec les Points poste, elle a fait un travail remarquable, avec le commerce en ruralité, un travail très moderne.

Mais je ne changerai le statut de la Poste que quand j'aurai compris à quoi servirait cet argent.

Mais en même temps, André, je regarde les Postes en Europe : il y en a deux qui sont à 100% publiques : la France et le Luxembourg. Toutes les autres ont été à un moment ou à une autre ouvertes au privé, et cela donné de bons résultats pour la Poste allemande, qui est aujourd'hui propriétaire de DHL.

Et je suis bien obligé de regarder le monde tel qu'il est : quelle est sa caractéristique ? C'est le besoin de logistique. Chacun veut pouvoir consommer des produits qui sont fabriqués à l'autre bout du monde. Donc un métier qui a beaucoup d'avenir, c'est la logistique.

Et qu'on fait nos amis allemands ? Ils ont changé la Poste, parce qu'ils ont bien compris qu'avec internet il y aurait de moins

en moins de lettres papier, mais qu'en revanche il y aurait de plus en plus de colis à transporter. Voilà l'enjeu ! Et c'est dans ce cadre, et dans ce cadre seulement que nous ferons, Jacques, la modernisation de la Poste.

Enfin, toute la question du service public : je reste convaincu que nous ne nous en sortirons pas, chère Michèle, en discutant administration par administration, et qu'il faut qu'avec les préfets vous montiez au créneau pour avoir une discussion au niveau du département sur la carte des services publics dans leur ensemble.

Ce que ne supportent pas les territoires, c'est que dans le même temps, on ferme l'hôpital, le tribunal, le commissariat, qu'on menace la sous-préfecture, même si tu as pris des engagements... Mais la ville qui va voir son hôpital se développer peut faire un effort sur son tribunal ; la ville qui voit son tribunal partir, on ne doit pas lui demander un effort sur sa caserne....

Bref, qu'il y ait une discussion globale – j'allais dire interministérielle – au niveau départemental : chère Michèle, c'est une mission que je te confie, en même temps qu'à Hubert Falco, de façon à ce qu'on puisse conduire des opérations de cette nature.

Enfin, en m'excusant d'avoir été beaucoup trop long – mais j'ai voulu vous parler avec mon cœur, avec mes convictions, avec, j'allais dire l'amour que j'ai pour la politique et pour le débat – je vous demande de croire que, si la situation n'est pas facile pour chacun d'entre vous, quand on est chef de l'Etat dans ces circonstances, ce n'est pas facile non plus.

Je vais prendre la motion qu'a lue André, je vais dès la semaine prochaine recevoir le Bureau de l'AMF avec les ministres concernés – y compris le ministre de l'Education ; l'honnêteté m'oblige à vous dire qu'il était ce jour-là président du conseil des ministres de l'Education en Europe à Périgueux – et nous allons nous mettre au travail ensemble. Et je vous promets, je te promets, Jacques, que je serai un interlocuteur honnête et de bonne foi. Mais franc, vous vous !

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre patience et de votre écoute.